RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00384
Numéro SIREN : 801 621 558
Nom ou dénomination : 360 SPORT

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2018 sous le numéro de dépôt 1270

2014 B 384

N° 10956 * 19
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2017

2018 B 1270

Néant ☐ *

Dépôt au greffe du Tribunal de commerce de BEZIERS

Désignation de l'entreprise 360 SPORT

Adresse de l'entreprise 290 Chemin de Carte Merle - 34480 MAGALAS

SIRET 80162155800015

le 26 MARS 2018

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Sous le n°

Exercice N clos le 31/08/2017

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	070	
	Créances (2) — Autres * (3)	072 1 250	074	1 250
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084 1 250	086	1 250
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
	Total général (I+II)	110	112	

PASSIF		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	2 500
	Écarts de réévaluation 124	
	Réserve légale 126	
	Réserves réglementées * 130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) 132	
	Report à nouveau 134	
	Résultat de l'exercice 136	- 48
	Provisions réglementées 140	
	Total I 142	2 452
Provisions pour risques et charges	Total II 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	48
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164	
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169) 172	
	Produits constatés d'avance 174	
	Total III 176	
	Total général (I + II + III) 180	2 500

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-A-SD – (SDNC-DGFiP) - Octobre 2016

certifier conforme

cerfa N° 10957 * 19 — ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 360 SPORT — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/08/2017

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	0
	Production vendue	Biens			215	214	
		Services *			217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	48
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		)	244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	-48
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	-48

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987		312	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990			
Dont divers	ZFA (44. *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-B-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

JOV

360 SPORT
Société par action simplifiée
Au capital social de 2 500 €
Siège social : 290 Chemin de Cante Merle
Le Mas du Vic 34480 MAGALAS
RCS BEZIERS 801 621 558

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le quinze-mars à dix-sept heures trente,

Les associés de la société 360 SPORT, société par action simplifiée au capital social de 2 500 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au cabinet de Maître Isabelle SERRADO, avocate, demeurant 1 rue Bernard d'Auriac 34500 BEZIERS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Jean-Marie VALETTE, titulaire de 12 750 parts sociales en pleine propriété,

Est représenté :

Monsieur Nicolas CAYETANO, titulaire de 4 250 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Nicolas CAYETANO est représenté par Monsieur Jean-Marie VALETTE.

Est absent non excusé :

Monsieur Patrick LABROUSSE, titulaire de 8 000 parts sociales en pleine propriété.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, 17 000 parts sociales sur les 25 000 composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie VALETTE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Jm

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2017,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par le Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, celui-ci met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que l'exercice s'est clôturé par un déficit de 48,00 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat déficitaire au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.